

## Port de plaisance de Saint Denis d'Oléron Conseil portuaire du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le Vendredi 03 Novembre à 14h30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal de Saint Denis d'Oléron, sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire.

### **Étaient présents :**

Joseph HUOT, Maire,

Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint, Délégué des affaires portuaires,

Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,

Daniel DELIDAI, Jean PIVETEAU, Jean-François TOURNADE, représentant les usagers du port,

Bernard BARBIER, représentant les associations,

Jean-François GARENNE, représentant les professionnels,

Alain BOSI, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie

Sophie CHESNEL, Directrice Générale des Services (invitée)

### **Étaient excusés :**

Jean-Jacques VIGNERON, Jean-Jacques ARTAUD représentant les associations,

Régis JOLLY, représentant les usagers du port (remplacé par JF. TOURNADE)

### **Ordre du jour :**

1. Bilan : évolution, tendances de la saison 2023
2. Point sur les actions réalisées et/ou engagées
3. Prévision des actions en 2024
4. Tarifs 2024
5. Questions diverses

Un tour de table de présentation successive est effectué afin que Madame Sophie CHESNEL puisse identifier chaque membre du conseil portuaire présent.

## **1- Bilan : évolution, tendances de la saison 2023**

Toutes les données sont prises du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre et représentent à un instant « t » l'évolution prise en compte.

Les données définitives pour 2023 seront communiquées au prochain Conseil Portuaire dans le rapport d'activité.

### **1-1 Contrats annuels**

Monsieur Jean-Jacques Olivier prend la parole afin de présenter les chiffres du tableau des contrats annuels.

Catégorie de tarification	A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K	L/M/N	Multi	Total
Dimensions navire hors tout maximum en mètres	5,99 *2,30	6,99 *2,60	7,99 *2,80	8,99 *3,10	9,99 *3,40	10,99 *3,70	11,99 *4,00	14,99 *4,90	< 15	
Contrat annuel actif	93	230	106	89	46	35	11	15	9	634
Contrat annuel en suspension (1)	4	6	4	4	1	0	1	1	1	22
<b>Nombre total de contrat</b>	<b>97</b>	<b>236</b>	<b>110</b>	<b>93</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>657</b>

(1) Les postes disponibles sont réaffectés en location saisonnières

Une augmentation des contrats est constatée par Monsieur Daniel Delidais.

Monsieur Rodolphe Mouclier indique que les chiffres évoluent constamment, tout au long de l'année, suivant les résiliations, suspensions, propositions d'emplacement.

Un tableau récapitulatif de l'année 2023 est demandé pour le conseil portuaire de mars/avril 2024.

Le tableau sera inclus dans le rapport d'activité comme annoncé précédemment.

### **1-2 Liste d'attente**

	A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M/N	Multicoque	Total
Demande Nouvel usager	3	114	25	30	23	27	47	1	270
Demande d'usager annuel pour changement navire ou de poste (2)	0	6	8	4	5	3			26

(2) L'affectation d'un nouveau poste d'amarrage est définie dans l'annexe 1 du Règlement de Police et d'Exploitation du Port de Plaisance de St Denis D'Oléron (Arrêté N° D6112/2016)

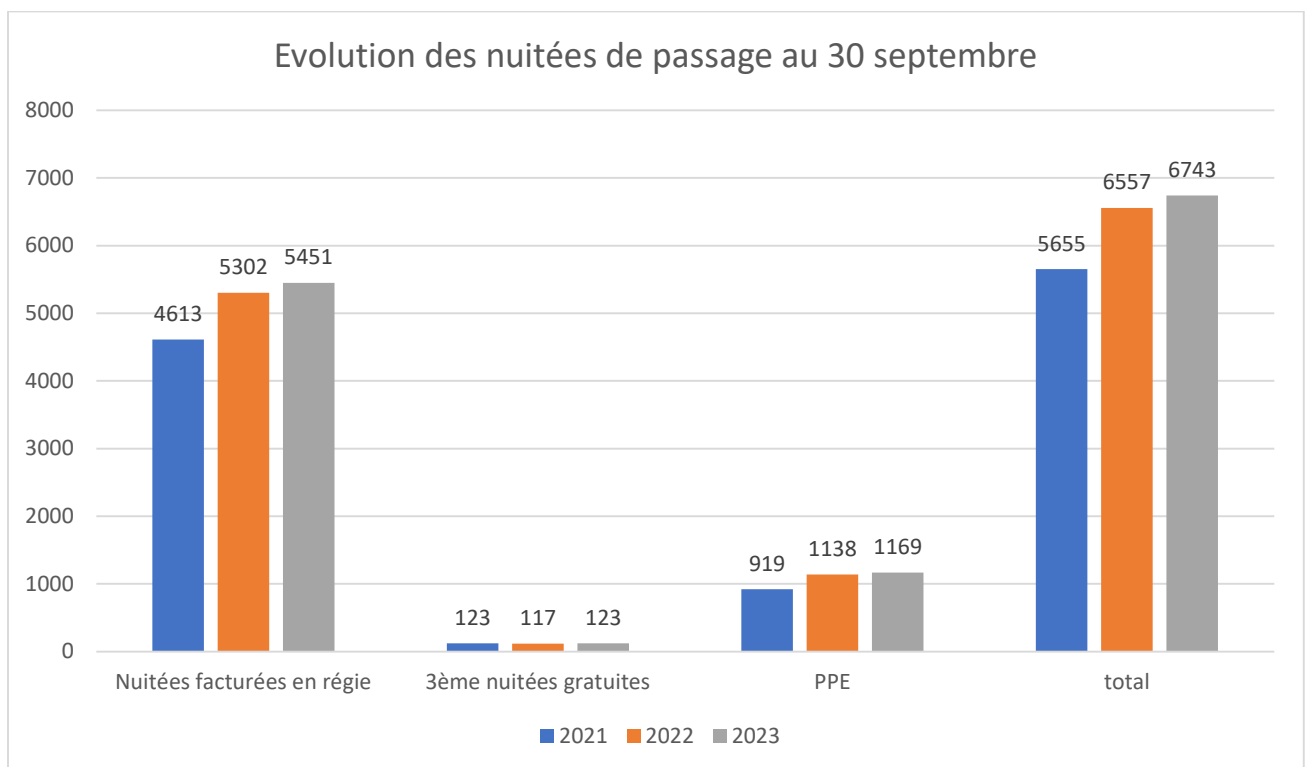
### Pour info :

20 propositions pour un poste d'amarrage à l'année sont en attente de réponse. Ces demandes n'apparaissent plus dans le tableau ci-dessus mais peuvent y être réintégrées en cas de refus.

3 demandeurs pour un poste de moins de 6 m (Catégorie A) ont reçu une première proposition qu'ils ont décliné. 2 emplacements de petite taille (max 5.99\*2.30) et 8 emplacements de moins de 5 m (derrière la panne K) sont disponibles sans attente.

## 1-3 Passage 2023

2023- période du 1er janvier au 30 septembre			
Nuitées de passage facturées en régie	3ème nuitées offertes	Nuitées Passeport Escale reçues (PPE)	Total nuitées passage
<b>5451</b>	<b>123</b>	<b>1169</b>	<b>6743</b>



Source logiciel seaportV2

**Le nombre des nuitées des navires de passage est en progression de 2.8% en 2023 par rapport à 2022.**

## 1-4 Redevances facturées par la régie au 30 septembre 2023

Le montant des redevances indiqué dans le tableau ci-dessous est le montant facturé.

Le montant réel (à ce jour) est légèrement inférieur principalement dû à quelques retards de paiement. (Essentiellement sur les forfaits annuels)

Redevances facturées au 30 septembre 2023*	Montant HT
Forfait annuel	929 605,81 €
Escale	110 099,51 €
Passage	110 280,74 €
Forfait Hiver	5 127,00 €
Mouillage	3 257,79 €
Divers	1 420,06 €
Cale de mise à l'eau	1 305,42 €
Cale de Mise à l'eau JetSKI	47,50 €
Cale mise à l'eau Forf. Annuel	2 578,33 €
Cale Professionnel Forf. Annuel	864,91 €
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau	5 980,00 €
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau Jet Ski	115,00 €
Remorquage	625,00 €
Zone technique	3 995,59 €
Parking à terre	10 155,00 €
Frais de gestion Suspension de contrat	708,33 €
Frais inscription liste d'attente	2 500,00 €
Vente Passeport escale	750,00 €
<b>Total</b>	<b>1 189 415,99 €</b>

Source logiciel seaportV2

\* Ne sont pas inclus dans ce tableau :

- Les redevances de la zone commerciale
- Les redevances des professionnels (stationnement remorques zone technique, ...)

## **2-Point sur les actions réalisées et/ou engagées**

### **2-1 Campagne de protection cathodique des pieux**

L'opération concernait le remplacement et la fourniture d'une protection cathodique de 64 pieux du port de plaisance.

Cette opération était nécessaire car non réalisée depuis 1997.

La mission consistait en :

- La réalisation de mesures de potentiels afin de déterminer le niveau de protection anticorrosion avant travaux
- Le calcul du dimensionnement des anodes galvaniques afin d'assurer une protection pour une durée minimale de 15 ans
- La fourniture et la pose d'anodes sacrificielles
- La réalisation de mesures de potentiels un mois après la mise en place protection cathodique

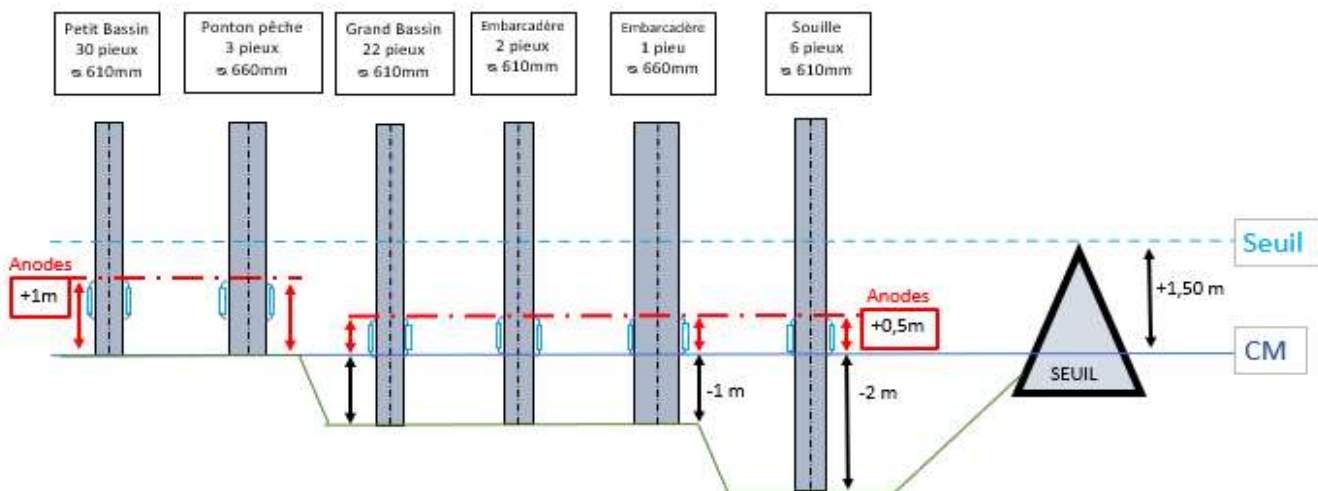
L'intervention sur site a été réalisée par la société Tétis, entre le 9 et le 25 janvier 2023, et a été prolongée d'une journée le 21 mars 2023, dans le but de compléter la mise en place des dernières anodes au niveau du ponton P qui demande une installation différente due son emplacement.

La société Accoast assurait l'assistance à maîtrise d'ouvrages.

Coût :

Nature des prestations	Entreprise	Montant ht
Diagnostic pieux de guidage	Accoast	12500.00 €
Assistance maîtrise d'ouvrage	Accoast	10010.00 €
Mise en place d'une protection anticorrosion	Tétis	74377.60 €
<b>Montant total de l'opération</b>		<b>96887.60 €</b>

Dossiers consultables à la Capitainerie sur demande



Monsieur Bernard Barbier demande s'il est nécessaire d'avoir recours à une assistance de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Rodolphe Mouclier liste l'ensemble d'actions spécifiques mené par l'assistance maitrise d'ouvrage. Il indique qu'il est nécessaire d'être accompagné pour ce type de prestation très technique pour garantir la fiabilité des travaux exécutés.

Monsieur Jean-Jacques Olivier précise que les anodes ne sont pas directement soudées sur les pieux mais fixées sur des supports soudés pour faciliter leurs changements si nécessaire dans les années à venir.

## 2-2 Organisation de la collecte des déchets ménagers

Afin de répondre aux nouvelles modalités de calcul de la redevance « ordures ménagères » (OM) versée par le port à la régie Oléron déchets, une nouvelle organisation du tri et de la collecte a été mise en place.

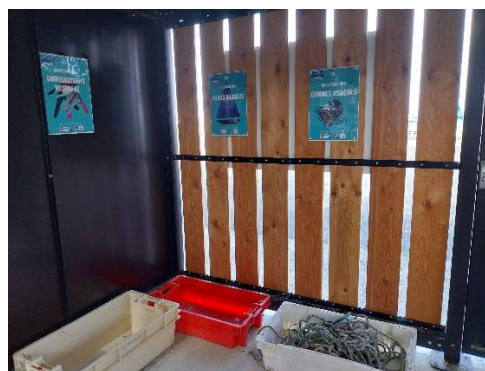
Deux points de collecte ont été créés. Sur chaque point, un local fermé par code mécanique est installé pour y stocker les bacs OM.

Des colonnes d'apport « verre » et « recyclable » (carton, papier, etc., ...) sont disponibles à proximité.

Côté Capitainerie, un composteur, un bac à coquille et des bacs de dépôt (voile, cordage, bout, gilet) complètent le dispositif.

Un premier bilan extrait de données du site « Ecocito » de la communauté des communes, nous indique que le volume des ordures ménagères collecté a diminué de près d'un tiers sur la période de juillet/Août.

Nous pouvons en déduire que les déchets sont mieux triés et que les apports extérieurs sont moins nombreux.



#### Coût :

Nature des prestations	Entreprise	Montant ht
Achat et installation des locaux	Abriplus	40868.00 €
Achat matériaux construction dalle béton	VM matériaux	1814.79 €
Montant total ht		42682.79 €
Subvention dispositif « Port de plaisance d'avenir »		14030.00 €
<b>Coût opération</b>		<b>28652.79 €</b>

Dossiers consultables à la Capitainerie sur demande

Monsieur le Maire constate la propreté du site suite à l'installation des points de collectes.

Monsieur Barbier note que le type de code mécanique installé pour l'ouverture des locaux est peu pratique.

Un système commun (digicode ou gestion par badge) pour simplifier l'accès aux différents locaux (sanitaire parking Nord et côté capitainerie, locaux déchet, voir l'accès aux pontons (en cas d'installation) pourrait être envisagé.

## 2-3 Platelage de la zone commerciale

Le platelage de la promenade le long du quai renaudin présentait des détériorations importantes sur le lambourrage (Pin C4) supportant les lames de Bois (IPE).

L'entreprise T2M a été choisie pour reprendre les parties les plus détériorées. Une trentaine de mètres linéaires et plusieurs entourages d'arbres ont été traités. La surveillance de l'ouvrage est réalisée par les agents du port et des opérations ultérieures sont à envisager.

Nature des travaux	Entreprise	Montant ht
Réfection du platelage	T2M	1700.00 €

## 2-4 Gestion des accès au parking Nord et à la cale

Le système de gestion des accès véhicule au parking Nord et à la cale de mise à l'eau a été remplacé.

Le choix s'est porté sur un logiciel de reconnaissance des plaques d'immatriculation en entrée et en sortie.

Quelques dysfonctionnements ont été constatés notamment pour la lecture de certaines plaques étrangères et des plaques de modèles anciens (fond noir ou plaque carrée).

Pour les passages à la cale avec décompte du nombre d'autorisation, nous avons un souci sur le dernier passage car le véhicule peut rentrer mais ne peut plus sortir.

L'ensemble des autres défaillances d'ouverture est principalement dû à une utilisation non-conforme.

Même si le système semble globalement satisfaisant, les agents de la capitainerie ont procédé régulièrement à des ouvertures à distance.

Afin de ne pas avoir de véhicule bloqué sur le parking Nord après la fermeture de la capitainerie, la société Agresse 17 assure une prestation de télésurveillance. Un numéro d'astreinte permet de les joindre et la société peut sous certaines conditions délivrer un code de secours.

Nature des travaux	Entreprise	Montant ht
Installation système d'accès	Médiaélec	15250.20 €
Abonnement gestion ouverture sortie parking	Agresse 17	559.00 €

Monsieur le Maire souhaiterait que la digue EST, derrière le ponton K, soit une promenade piétonne.

Monsieur Delidais évoque le manque de place de stationnement des véhicules sur cette partie du port durant la période estivale et qu'il serait préjudiciable d'en supprimer trop sur la digue EST.

## 2-5 Extension vidéoprotection

Renouvelé en 2022, le système de vidéoprotection du port a été complété par deux nouvelles caméras.



- Une permettant la surveillance du ponton carburant
- Une seconde permettant la surveillance de l'entrée du port, la panne P et la perche de hauteur d'eau. Cette vision de l'ensemble permet aux agents de l'accueil de mieux renseigner les plaisanciers.

Nature des travaux	Entreprise	Montant ht
Installation vidéosurveillance	Agresse 17	3162.20 €

## 2-6 Travaux base nautique

Quelques travaux concernant principalement les sanitaires.  
Remplacement des deux dernières portes.

Nature des travaux	Entreprise	Montant ht
Fabrication et pose de 2 vantaux	Menuiserie Monteiro	3556.80 €

## **3-Prévision des actions en 2024**

### 3-1 Port

#### 3-1-1 Changement du ponton carburant

La structure du ponton carburant est fortement dégradée. Sur plusieurs endroits, les soudures des profilés sont détériorées. Des pièces de consolidation ont été rajoutées. Les nombreux flotteurs sont aussi hors d'usage. De plus, cette structure ne possède pas de bac de récupération des égouttures limitant les rejets accidentels de fluide dans le milieu naturel.

Il faut noter que le positionnement de cette structure à l'entrée du bassin est très exposé aux aléas climatiques ce qui nécessite son changement de façon urgente.

Un rapprochement est à faire auprès du concessionnaire.

Coût estimé : 80000 à 100000 €

[Avis favorable du conseil portuaire.](#)

#### 3-1-2 Aire de carénage

Les contraintes réglementaires (loi sur l'eau) imposent au gestionnaire du port de préserver la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel.

Un diagnostic du fonctionnement de l'aire de carénage a été réalisé début janvier 2022.

Les conclusions de cette étude montrent qu'un réseau de collecte adapté et une nouvelle unité de traitement efficiente doivent être mis en œuvre afin de garantir la mise en conformité des installations de traitement des eaux de carénage, estimées à ce jour entre 250 000 € et 300 000 €.

Les besoins identifiés sur l'ensemble du périmètre du parking Nord sont plus importants que le seul traitement des effluents de l'aire de carénage, une étude plus large devra être menée afin de déterminer des priorités dans un programme de travaux.

Il est indispensable d'inclure dans ce projet,

- Le parking « remorques »
- L'agrandissement du parking à terre
- La réfection de l'aire de carénage
- La sécurisation des cheminement piétons, deux roues et véhicules.

Cette étude sera confiée à une société spécialisée après une présentation aux représentants du Conseil Portuaire.

L'ensemble de ce projet pourra être réalisé en plusieurs phases pour tenir compte de l'impact sur les professionnels, pendant les périodes estivales et bien évidemment des contraintes budgétaires.

[Avis favorable du conseil portuaire.](#)

[Les représentants des plaisanciers se portent candidats à un groupe de travail sur ces sujets.](#)

### 3-1-3 Modification de l'entrée de la capitainerie

L'entrée dans l'accueil de la capitainerie est en accès direct avec l'extérieur. Pendant les périodes d'automne et d'hiver, il y a beaucoup de déperdition thermique entraînant une surconsommation d'énergie et un inconfort du personnel de la capitainerie. Ces phénomènes étant fortement accentués lors des vents forts de secteur Nord et Est.

La création d'un SAS permettrait de résoudre ces inconvénients. Celui-ci pourrait aussi servir pour l'affichage des différentes informations nautiques et touristiques. Le point météo pourrait y être installé avec un affichage sur un écran dynamique.

[Monsieur Barbier rappelle qu'il est nécessaire de demander l'accord de l'architecte à l'origine de la création de la capitainerie pour toute modification du bâtiment. Ce qui est confirmé par messieurs Olivier et Huot.](#)

[Monsieur le Maire informe que trois écrans dynamiques vont être installés sur la commune \(à côté de la mairie, place Verdun, au port entre le quai Renaudin et l'esplanade Colette Talmon\).](#)

[Avis favorable du conseil portuaire.](#)

### 3-1-4 Parking Sud

Le parking Sud situé entre la capitainerie et la base nautique est très détérioré. Des travaux de réfections de la chaussée, la rénovation du barriérage en bois et le marquage des emplacements sont à étudier.

L'ajout d'une barrière à lecture de plaque devient indispensable comme pour le parking nord.

Coût : devis à réaliser

Des travaux de restructuration du parking de La Boirie sont en cours d'étude à l'initiative de la Communauté des communes de l'île d'Oléron.

Il est suggéré de consulter le même bureau d'étude afin d'harmoniser les réalisations.

Avis favorable du conseil portuaire.

### 3-1-5 Vidéoprotection

Afin de poursuivre le maillage de la vidéoprotection de la zone portuaire, l'ajout de caméra supplémentaire est à prévoir.

- Parking à terre
- Cale de mise à l'eau

Avis favorable du conseil portuaire.

Monsieur Alain Bosi informe le conseil portuaire des nombreux vols et détériorations qui lui sont rapportés sur les terrasses des commerces notamment chaises et tables. Il suggère d'installer une caméra à l'entrée de la zone commerciale.

Les caméras installées l'ont été en remplacement des vigiles rappelle Monsieur Olivier. Il précise que la vidéoprotection n'est possible que pour surveiller les zones publiques.

La proposition d'installer une caméra au carrefour de l'office du tourisme sera étudiée.

### 3-1-6 Transfert de sable 2024

Le gestionnaire du port a obtenu une nouvelle autorisation pour effectuer les curages des pièges à sable du port pour les 10 années à venir. (Document consultable à la capitainerie)

Cette autorisation intervient après le dépôt d'un dossier « loi sur l'eau » déposé auprès des services de l'état en début d'année 2023. (Document consultable à la capitainerie)

L'arrêté préfectoral n°23-EB-0554 nous impose de nouvelles prescriptions pour la réalisation de ce chantier d'entretien annuel. (Document consultable à la capitainerie)

Cet arrêté impose de nouvelles contraintes comme par exemple

- Mesure de préservation des habitats d'intérêt communautaire
- Mesure d'accompagnement en faveur du gravelot à collier interrompu
- Suivis des récifs d'hermelles, de l'herbier de zostères et du gravelot à collier interrompu

Avis favorable du conseil portuaire.

### 3-1-7 Dragage du bassin

Le dragage du bassin est effectué tous les 4 ans.

Les prochaines opérations seront planifiées pour un démarrage des travaux entre Octobre et Novembre 2024.

Afin de mener à bien ce dossier, plusieurs actions seront nécessaires dès le début de l'année :

- Un bilan de la qualité sédimentaire
- Un levé bathymétrique avant dragage
- Un dossier de consultation des entreprises

Coût de la précédente opération (2020-2021)	
Levée bathymétrique	1950.00 €
Bilan sédimentaire	4600.00 €
Assistance maîtrise d'ouvrage (DCE, analyse des offres, Vérification de la bathymétrie, rapport synthèse)	4000.00 €
Suivi benthique du point de rejet (3 campagnes)	13770.00 €
Travaux de dragage	235228.20 €
<b>Montant total ht de l'opération</b>	<b>259548.20 €</b>

Lors de chaque opération de dragage, environ 35 000 m<sup>2</sup> de sédiment sont retirés.

Avis favorable du conseil portuaire.

## 3-2 Zone commerciale

### 3-2-1 Consultation sur le module

Le titulaire de la convention d'exploitation du module 2 a donné son préavis pour la rupture du contrat. Une nouvelle consultation est en cours.

### 3-2-2 Diagnostic des ouvrages

Les structures de la zone commerciale datant de 2006, il apparaît nécessaire d'effectuer un diagnostic de l'ensemble des ouvrages le composant afin de définir un plan d'action pour les futures opérations de maintenance.

### 3-2-3 La base nautique

(Extrait Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 en pièce jointe)

Une étude est en cours avec l'YCO pour la remise aux normes du bâtiment de la base nautique qui est un bien communal.

Cela permettra un accueil de qualité, pour les conditions sanitaires et dans le respect des personnes et en cohérence avec le nombre important de stagiaires toujours plus nombreux.

Une présentation du projet a été faite par le Président de l'YCO lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2023. Un résumé de cette présentation est consultable dans le procès-verbal du Conseil Municipal sur le site de la mairie.

L'étude financière reste à confirmer avant la validation de la commission MAPA et ensuite du Conseil Municipal.

Les membres du conseil portuaire auraient souhaité que le projet de l'association YCO soit présenté au conseil portuaire.

Les membres du conseil portuaire estiment que la participation financière du port est importante et qu'il y aurait éventuellement d'autres priorités à envisager.

Monsieur Jean-Jacques Olivier remet à tous les présents un document sur la renégociation de deux emprunts du port de 4 à 8 ans.

Cette renégociation permet de récupérer 250 000 € par an de capacité d'investissement sur les quatre prochaines années.

La participation financière pour le projet de l'YCO (d'un montant d'environ 350 000 € restant à confirmer), sera financé par un emprunt sur 25 ans, remboursé en parti par un loyer de l'YCO.

L'impact sur la capacité d'investissement de la zone portuaire pour les projets envisagés restera acceptable.

## 4-Tarifs 2024

A la fin du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2023 l'augmentation des prix à la consommation ont augmenté de 4,9 % sur un an. (Données Insee – IPC)

Dans le même temps, l'ICC (indice du coût de la construction) impacté directement par le coût des matériaux a augmenté à la fin du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2023 de 7,99 %.

Un taux sera à valider pour le port, sachant que la commission finance propose 4% Il est cependant important de trancher sur les coûts ci-dessous qui ont été fortement augmentés les années précédentes.

1) Préconisations : ne pas augmenter les tarifs de la cale car en deux ans

- Augmentation de 10% pour le tarif mois et année
- Augmentation de 15% pour le forfait 5 passages ou semaine
- Augmentation de 18% pour le tarif au passage

2) remettre le tarif séchage « jeton unitaire » à 2.00€ / 15 minutes

La majorité des membres du conseil portuaire valide l'augmentation des tarifs 2024 de 4% pour l'ensemble des prestations, y compris les tarifs d'utilisation de la cale de mise à l'eau.

Monsieur Olivier explique que les tarifs approuvés par le Conseil Portuaire seront proposés à la commission « finance » et votés par le Conseil Municipal.

## 5-Questions diverses

### Accès chenal :

Monsieur Bosi évoque un mail reçu d'un usager du port concernant le balisage de l'accès au port. Notamment, le feu blanc d'alignement situé dans le secteur vert de la digue EST serait mal positionné. La signalisation globale de l'entrée du port ne semble plus correspondre aux besoins actuels. Des usagers aimeraient que la perche verte marquant l'entrée du chenal soit dotée d'un feu.

Monsieur Garenne confirme que le balisage du port est peu pratique et qu'il serait nécessaire de réétudier ce point.

Une réunion avec les services de l'état sur le sujet est prévue très prochainement. L'ensemble de ces problèmes y seront évoqués.

Monsieur Jean-François Garenne propose de participer à cette réunion.

### Achat d'un moteur par les services du port :

Monsieur Bosi informe le conseil portuaire que les professionnels du nautisme du port regrettent de ne pas avoir été consultés lors de l'achat d'un nouveau moteur pour le navire de servitude du port.

L'achat de ce moteur est intervenu après l'acquisition, l'année précédente, du navire de type WHALY 455 Pro. A cette période, plusieurs chantiers ont été consultés mais aucun moteur n'était disponible rapidement sur le marché. En conséquence, les services du port ont acquis un moteur d'occasion de 20cv chez un prestataire oléronais.

Après une saison d'utilisation, la puissance s'est avérée insuffisante pour l'utilisation demandée. Aussi, suite à une concertation interne avec l'équipe du port, les agents ont demandé l'installation d'une console de pilotage centrale et un moteur plus puissant.

L'acquisition de cette console, son installation et le moteur associé nous ont obligés à faire appel au concessionnaire commercialisant ce type de navire.

### Droit d'accès à la cale :

Un forfait d'utilisation de la cale par les professionnels du nautisme effectuant les manutentions est en vigueur au port.

Les professionnels disposant d'une autorisation d'occupation du domaine public pour leur matériel de manutention s'interrogent sur le bien-fondé de ce forfait.

Ils font remarquer que certains professionnels du nautisme procèdent à des manutentions sans avoir réglé celui-ci.

Monsieur Mouclier rappelle qu'il a déjà été informé de ce fait. Un courrier rappelant les règles de fonctionnement a été adressé, au mois de Mars, à l'ensemble des entreprises titulaires d'un droit accès au port.

Ce point devra être étudié pour ne pas créer d'inégalité.

#### Entretien des modules :

Monsieur Bosi demande que l'entretien des espaces publics de la zone commerciale du port soit effectué plus régulièrement.

Monsieur Olivier fait remarquer que de nombreux déchets générés par la vente à emporter ne sont pas déposés dans les poubelles. Aussi, il souhaiterait que les commerces faisant ce type de vente proposent une poubelle sur leur terrasse.

Monsieur Bosi évoque une demande faite par des commerçants pour l'installation d'une poubelle qui serait restée sans réponse. Monsieur le Maire va vérifier et réétudier cette demande.

#### Zone de stationnement :

La zone bleue sur les parkings le long de la rue Métayer semble bien fonctionner.

Des retours positifs des utilisateurs ont été exprimés.

Les zones bleues, derrière les commerces, seront maintenues pour 2024.

Fin de séance 17h30.